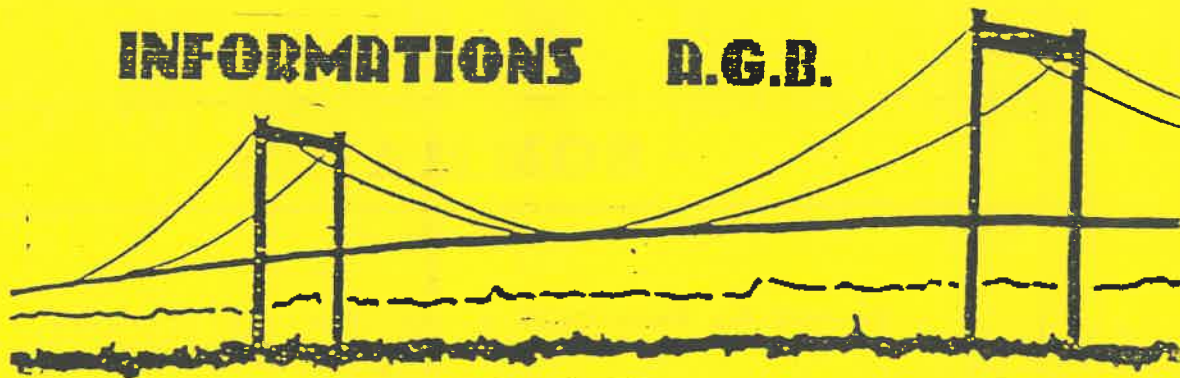




INFORMATIONS D.G.B.



"AMITIÉS GENEALOGIQUES BORDELAISES"

NOVEMBRE 1991

N° 37



Souvenir des vendanges

Dépot légal Novembre 1991 - I.S.S.N. N° 0988747

A.G.B. 2 rue Paul BERT 33000 Bordeaux tél : 56 44 81 99
Rédaction Mrs Maurice ROBERT et Pierre LABARRE
Association Loi de 1901 N° 13 953

- SOMMAIRE -

- Le mot du Président 3

- ARTICLES -

- Mémoire sur les Landes de Bordeaux (1778).. 4
- Voyage de Bordeaux à la Teste (1822) 6
- Le bénévole 12
- Un bail de fossoyeur-sonneur de cloches ... 13
- L'heure avant et après 15
- Sur les prénoms 16
- Greffes et greffiers 18
- Quand les hommes étaient simples 19
- La guerre de 1870 de Pierre Egreteau 21

- RUBRIQUES -

- Généalogies rapides 24
- Informations..... 26

- LA VIE DE L'ASSOCIATION -

- C.R. de l'assemblée informelle du 2/10/91.. 27
- C.R. de la sortie du 10 Octobre 1991 29
- Visite à la Bibliothèque Municipale 34
- Les A.G.B. en Médoc 35





LE MOT DU PRESIDENT

Maintenant que nos vacances sont loin derrière nous, que les nuages voilent le soleil, que les jours sont plus courts et plus froids, voici venu le temps de penser aux choses sérieuses. Nombre d'entre vous ont participé activement à la transcription de registres paroissiaux sur des tableaux regroupant, année par année, naissances, mariages ou décès.

Notre but étant d'aider nos collègues chercheurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, il importe de mettre votre travail à leur disposition. Sans mettre en doute le sérieux de votre ouvrage, il est indispensable - l'erreur étant humaine - de procéder à une vérification précise par la relecture des documents et de leur transcription. Déjà et depuis de longs mois, une petite équipe s'y emploie. D'autres ont pris en charge cette tâche chez eux. Il serait pourtant intéressant que d'autres encore viennent les rejoindre afin d'avancer plus rapidement et rendre ainsi réellement service, le service qui est notre but et aussi notre raison d'être.

Je vous demande donc d'accepter de consacrer un peu de votre temps à cette tâche collective et tellement utile. Prenez contact avec Monique BAFFAUD qui s'est tant dévouée et souhaite, avec l'enthousiasme qui la caractérise, nous conduire "au bout du tunnel". Merci.

Pierre DUPOUY

AGENDA DE NOS ACTIVITES

Initiation: 12 et 26 novembre, 10 décembre

Lecture de textes: 14 et 28 novembre, 12 décembre

Assemblée générale extraordinaire: 5 décembre

Permanence du samedi: 7 décembre de 14h30 à 17h30

Nous avons relevé dans les "Archives Historiques de la Gironde" deux mémoires sur les landes de Bordeaux ; le premier daté de 1778 par BREMONTIER (qui fixa les dunes à l'aide de semis de pins et le second de BERNADAU , Avocat , qui en 1822 effectua un voyage "tres mouvementé " de Bordeaux à La Teste .

Voici des extraits de ces deux relations dont nous estimons les descriptions un peu.....exagérées !

M. ROBERT

Mémoire inédit de Brémontier sur les landes de Bordeaux!

20 mars 1778

Les connoissances locales que j'ai acquises par plusieurs années d'étude et de recherches, m'ont déterminé à donner mon opinion et à hasarder quelques observations sur les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter pour ceux dont les spéculations auroient pour objet les défrichements de cette contrée.

Les grandes et les petites landes vulgairement connues sous le nom de landes de Bordeaux, les seules dont il sera désormais question, dans ce mémoire, contiennent une partie du bordelais, du bazadais et presque toute l'élection des lannes. Leur superficie peut être évaluée à environ 500 lieues quarrées. On n'y rencontre que quelques paroisses, à des distances éloignées, quelques villages épars, quelques bois de pin et des vuides immenses de terrains non cultivés. Toute cette vaste étendue forme un plateau qui, par une pente presque insensible, va se terminer au pied des dunes ou sur le bord de la mer. Elle n'offre rien d'agréable à la vue. La nature y paroît sans activité et sans force ; le genet épineux, les bruyères, des herbes languissantes et quelques chênes nains sont les seules productions naturelles.

Les habitants de la plus grande partie des landes, par leurs mœurs, par leurs usages, par leurs vêtements et leur manière de se nourrir, semblent tenir de l'aridité et de la sécheresse du climat qu'ils habitent. Des figures décharnées, un air de tristesse et de langueur annoncent des individus souffrants, leur gaité tient de l'excès et n'est le plus souvent excitée que par l'ivresse. Sobres par nécessité ou par habitude, leur nourriture consiste en un morceau de pain de seigle ou de pâte de millet. L'eau est leur boisson ordinaire. Leurs vêtements sont aussi simples que leur manière de vivre, une barète sur la tête, quelques haillons sur le corps, une peau de mouton par dessus les défend contre le froid rigoureux de l'hiver et les ardeurs brûlantes de l'été. Ils sont ou ont été presque tous pasteurs ; ils vivent alors isolés pendant des semaines entières en ne marchant que sur des échasses qui les élèvent à trois et quelquefois quatre pieds au dessus de leur grandeur naturelle.

Par cet exhaussement ils retirent le double avantage de passer sans se mouiller les pieds des lacunes peu profondes mais très étendues, produites par les eaux de pluie qui ne peuvent s'écouler faute de pentes nécessaires ; de voir de plus loin les troupeaux qu'ils conduisent et de les préserver quelquefois par là de la surprise des loups.

Les habitants des Landes transportent le superflu de leurs denrées quelques fois à 20 lieues de distance, sans faire pour ainsi dire aucune dépense. Ils marchent presque toujours en caravane ; ils sont quelques fois plus de 50 de compagnie ; leurs charettes attelées d'une paire de bœufs, portent en même tems, et leurs marchandises et les choses nécessaires pour le voyage. Ils s'arrêtent aux heures de repas et passent une partie de la nuit au milieu de la lande. Lorsque les temps leur sont assez favorables, ils marchent toute la nuit, et se reposent pendant le jour, lorsque les chaleurs sont trop fortes. Chaque conducteur, au lieu de la station, se met à genoux devant ses bœufs et leur présente alternativement une poignée de son envelopée dans un bouchon de paille. Ils les détachent ensuite pour les laisser paître en liberté et pendant cet intervalle ils se livrent à un sommeil tranquille et attendent ainsi l'heure du départ, dessus ou dessous leur charrette suivant le tems et la circonstance ; arrivés à la capitale ils vendent leurs denrées, s'enivrent ordinairement et repartent sans y séjourner. C'est alors que leur gaieté éclate et qu'ils la témoignent sur la route par leurs chants.

La pauvreté des habitants des landes n'est qu'apparente, ils ont des ressources dans la vente des laines, des résines, de la cire, du miel et de quelques autres denrées qu'ils récoltent. Il est assez ordinaire de trouver chez un cousiet ou un lanusquet, qui paroît manquer de tout, des sommes considérables qui sont le fruit de ses économies, tout son superflu lui reste parce qu'il n'a point d'occasion de le dépenser.

On accuse mal à propos ces colons de crimes qui les font redouter des navigateurs lorsqu'ils sont jettés par la tempête sur les bancs dangereux de leurs côtes. Ils peuvent avoir du penchant pour le vol. L'avarice, dit-on, leur vice naturel peut les y déterminer ; mais il est faux que, pour profiter des dépouilles d'un malheureux qui échape à la fureur des flots, ils trempent leurs mains dans son sang pour les lui ravir. Ces meurtres atroces n'existent point parmi eux ainsi qu'on le croit assez généralement. Les assassinats, les vols à main armée y sont très rares quoique le pays soit très propre à les favoriser.

VOYAGE DE BORDEAUX A LA TESTE

(8-10 août 1822)

L'auteur de cette relation, Pierre Bernadau, était né à Bordeaux en 1759 et mourut dans cette ville en 1852. Il avait fait ses études au collège de Guyenne et devint avocat au Parlement de Bordeaux.

Quoique ce voyage ait été aussi court par sa durée que par son terme, j'ai cru devoir en conserver une relation, parce qu'elle fait connaître un pays dont l'aspect unique mérite d'être décrit et qu'on n'en a pas une idée exacte, même lorsqu'on le peint dans toute sa laideur. Il est éminemment curieux par les singularités qu'il offre sous tous les rapports et qui ne ressemblent à rien de ce qui peut étonner ailleurs. Ceux qui ne l'ont pas vu taxeront d'exagération ce que je vais dire. Cependant mon récit ne contient que l'exacte vérité : car je n'ai pas le droit d'user du privilège des voyageurs qui arrivent de loin.

On peut dire qu'à peine on a perdu de vue les clochers de Bordeaux, on entre dans les oasis de l'Afrique, comme en trouvèrent les Juifs, lorsqu'ils eurent franchi la mer Rouge. En effet, la nature devient graduellement plus sauvage à mesure qu'on s'éloigne de *Pessac* (c'est le nom de la première commune en sortant de Bordeaux). On y recueille le vin de Haut-Brion, cité par les amateurs, comme un des quatre Pères de l'Eglise gastronomique...

Une heure après avoir quitté le bourg de cette commune, toute trace de culture disparaît ; la vue ne découvre ni arbres, ni cabanes, ni animaux ; les oiseaux y sont d'autant plus rares que la terre ne leur offre aucune graine, même spontanée, pour se nourrir. La seule chose qui rappelle ici l'industrie humaine est une large route qu'on parcourt pendant sept lieues de landes...

Cette route, toujours de 50 pieds de largeur, cesse d'avoir une chaussée solide à l'endroit appelé *Les Arrestious*. C'est un hameau de la commune de *Canéjan*, dont le nom indique une station où les voyageurs peuvent s'arrêter. Ils y trouveront une maison d'assez pauvre apparence, et la seule qu'on rencontre après deux heures de marche depuis *Pessac*.

Là est un mauvais cabaret appelé *l'Aubergeotte*, véritable diminutif d'auberge, où l'on ne trouve que du pain de seigle et du vin dont on n'ose corriger l'acidité par l'eau noirâtre que fournit facilement une espèce de citerne, dite *pugeotte* (mot gascon qui signifie *petit puits*).

Ce triste pied-à-terre ne laisse pas d'être utile pour abriter et rafraîchir les passants et leurs montures, en cas d'urgence, car il faut être pressé par le besoin pour aborder ce sale gîte.

Dès qu'on l'a franchi, on se plonge totalement dans la rase lande, pour n'en plus sortir pendant six heures de marche. La nature triste et sombre, y semble avoir perdu jusqu'à sa force végétative. Un maigre serpolet inodore et clair semé est la seule plante qui couvre faiblement un sable infertile dont la blancheur affecte désagréablement la vue. Sans ce triste gazon qui voile un peu la nudité du sol, on verrait mentir, le proverbe qui veut que mauvaise herbe croisse toujours.

Cependant, au milieu de cette fatigante solitude, j'aperçois quelques objets se mouvoir dans le lointain, autour d'une espèce de tronc d'arbre. Bientôt de plaintifs bêlements m'apprennent que ces objets que l'éloignement avait dénaturés, ne sont autre chose que des brebis précédées d'un spectre ambulante qui avait beaucoup de ressemblance avec le personnage de Robinson visitant son île. Je découvre enfin que c'était un berger qui, monté sur de hautes échasses et affublé d'une longue capote faite de peaux d'agneaux, s'avançait vers le chemin pour se réjouir de la vue de ma calèche, comme d'une nouveauté. Je lui adressai la parole, aussi

pour me distraire, et il me donna la bonne nouvelle que bientôt je trouverais, sur le côté droit de cette route, la meilleure auberge qu'elle offre, car c'était la seule qu'on y rencontre.

Elle est située au lieu appelé la *Croix de Hinx*.

L'auberge de Hinx, car j'ai regret de l'avoir flétrie du nom de « cabaret », se compose de diverses pièces qui lui donnent l'air d'un petit village. D'un côté l'on voit une vaste grange destinée à remiser les voitures et charrettes toutes attelées ; de l'autre, un parc à bétail, bien clos, tous deux sont ouverts habituellement et pour l'usage des voyageurs qu'on y laisse reposer, sans leur rien demander. A la suite sont deux grandes écuries et plusieurs petites pièces formant les usines de la maison d'habitation.

On y entre par la cuisine, où l'on entrevoit, au milieu d'une épaisse fumée, une marmite presque aussi grosse qu'une barrique et qu'on dit être en permanence de nuit et de jour. Viennent ensuite plusieurs chambres basses dont chacune contient, au moins, deux lits et divers meubles de ménage en assez bon état.

L'aubergiste n'est pas moins remarquable que sa demeure, c'est une espèce de Figaro, qui, abandonnant à sa femme et à ses filles les détails de l'intérieur laisserait volontiers brûler le repas des voyageurs, pour causer avec eux sur toutes sortes de sujets. Le dimanche il rase à la porte de l'église et aide dedans à faire l'office au curé, étant le seul qui sache lire dans le pays.

A une lieue de la Croix de Hinx et du même côté de ce hameau, s'élève une maison d'assez bonne apparence. C'était naguère une auberge qui rivalisait avec la précédente. Celui qui la tenait s'est vu contraint de la fermer depuis quelques années, se trouvant discrédité parce qu'il avait l'accus, comme on dit dans l'endroit, c'est-à-dire que l'aubergiste était accusé de sorcellerie. Elle n'était pas sans doute de bonne qualité car s'il eut été fin sorcier, il devait donner une soif tellement ardente aux passants, qu'ils auraient été forcés de s'arrêter dans son cabaret, exclusivement à tout autre.

Cet endroit s'appelle à *Marcheprime*, parce qu'il est à la moitié du chemin de Bordeaux à La Teste. On commence de là à apercevoir blanchir à l'horizon, les dunes de la Côte. L'aspect de cette longue chaîne de montagnes saisit d'étonnement et d'admiration, bien autrement que la découverte qu'on fait des Pyrénées, depuis les bords de l'Adour, parce que la formation des masses de rochers s'explique plus facilement que l'amoncellement des masses sablonneuses.

Le pays continue à être d'une belle laideur...

Cependant il faut faire encore deux grandes lieues avant de rencontrer un hameau. Celui qui se présente alors est sur le bord méridional de la route et se compose de trois ou quatre cabanes construites et couvertes en paille, d'une longue grange en planches et de deux échopes bâties en torchis, le tout menaçant ruine de vétusté. C'est un des villages de la commune de Biganos appelé *Argenteyres*. Ce nom qui, en gascon signifie *lieu argenté*, convient mal au local, dont l'aspect est on ne peut plus misérable.

L'endroit le plus laid des Landes, et par conséquent de toute la France, est à Argenteyres...

Après une heure de marche, on passe sur trois ponts, placés à peu de distance les uns des autres, sur autant de bras que forme au milieu du bois la petite rivière de *Leyre*. Elle se jette, non loin de là, dans le Bassin d'Arcachon (par sept embouchures, comme le Nil)...

Les ponts répondent à la majesté du fleuve sur lequel ils sont jetés. Ils sont tous trois formés tout bonnement de pins qu'on a étendus, sans les équarrir ni les clouer, sur de gros madriers d'une vingtaine de pieds de longueur. Aucune culée, nul garde-fou ne consolident ces trop champêtres ponts, et quoique leur entretien n'exige aucun frais, croirait-on qu'on y ait établi un péage ?

Pour ajouter à la singularité de cette perception, on l'exige simultanément pour l'aller et pour le retour, sans s'embarrasser si le voyageur ne perdra pas la vie dans ce malheureux pays. Cela rappelle les curés normands qui prenaient, en baptisant un enfant, un droit d'enterrement qu'ils craignaient de perdre, parce que leurs paroissiens se faisaient pendre, pour la plupart, loin de leur pays natal.

Il faut une heure pour traverser le *Bois de la Mothe*.

En quittant la commune de ce nom, on entre dans celle du *Teich*, d'où l'on entrevoit, par intervalles, le Bassin d'Arcachon.

Ici l'on commence à voir des hameaux habités, des champs diversément cultivés, des objets animés qui font oublier la solitude dont le voyageur a été péniblement affecté pendant neuf lieues, vraiment mortelles sous tous les rapports.

Ce spectacle devient plus animé à *Gujan*, où s'élèvent plusieurs villages dont les maisons sont construites en pierre.

Le plus considérable de ces villages se nomme *Mestras*, C'est l'Elysée des Landes ; il y a une boucherie, plusieurs cabarets et une salle de danse...

On rencontre à la vérité peu d'hommes à *Gujan*, parce qu'ils sont tous occupés à la pêche. Les travaux des champs sont faits par les femmes sur les bords riverains du Bassin ; aussi le plus grand nombre de ces amazones est en deuil, parce que les dangers de la navigation y multiplie les veuves.

De *Gujan*, on passe dans la commune de *La Teste*, après avoir traversé plusieurs pignadas...

C'est un amas d'environ deux cents maisons isolées entre elles et éparpillées sans ordre, sur une vingtaine de sentiers raboteux, plus ou moins larges. Ces maisonnettes, dont à peine un dixième a une espèce d'étage, ou grenier, au-dessus du rez-de-chaussée, sont à la vérité toutes construites en pierres, avec portes et fenêtres fermantes, mais elles offrent un extérieur sale, triste et de mauvais goût. Il est rare d'en rencontrer trois qui soient contiguës entre elles et sur une même ligne. Il n'y a que celles qui bordent le chemin du port, au nombre d'une soixantaine, qui s'étendent sur deux rangs presque parallèles, le long d'un chemin boueux, même en été.

Après avoir marché pendant demi-heure dans le pré qui est sans herbe, et ayant souvent de l'eau jusqu'à mi-jambes, on arrive à une grande forêt plantée presque toute en pins, et qui forme une presqu'île, qu'on appelle *Aux Monges*.

Dans sa partie sud-est, il y a, sur le bord du Bassin, un cabaret où abordent les pêcheurs de la commune. Depuis peu d'années, la médecine ayant mis à la mode les bains de mer et ceux de sable sec, on vient de loin pour les prendre au-devant de ce cabaret qui est métamorphosé en établissement thermal. Les femmes surtout s'y rendent en grand nombre. J'y en ai vu entre autres cinq de Bordeaux, qui se disaient affectées de vapeurs. On n'ordonnait autrefois les bains de mer qu'aux fous.

En suivant cette côte pour aller à l'embouchure du Bassin, on trouve une chapelle célèbre dans le pays, sous le nom de *Notre-Dame d'Arcachon*. Sa situation au milieu de cette presqu'île lui donne un certain air romantique qui prépare l'imagination aux miracles qu'on va demander à ce temple.

Plus loin et du même côté, s'élève une plateforme en terre, de 3 à 6 mètres au-dessus des plus hautes eaux, sur laquelle sont placés six canons de 36, quatre canons de campagne, et deux forts mortiers, avec leurs attirails. On a construit auprès, deux baraques à l'usage des artilleurs qu'on y caserne en temps de guerre, pour défendre l'entrée du Bassin d'Arcachon...

Le Bassin d'Arcachon s'étend du village d'Arès à celui de Compiran... (Arès fut chef-lieu d'une petite seigneurie. Un original, nommé Laville, s'était rendu ridicule à Bordeaux, dans le dernier siècle, en se donnant des airs de grandeurs et se faisant appeler « le Baron d'Arès », que les plaisants traduisaient par celui de « Baron des Arêtes » parce que l'individu qui le portait était avare et fort maigre.)

Le Bassin d'Arcachon est borné par les communes de Lège, Andernos, Lenton, Audenge, Biganos, Le Teich, La mothe, Gujan et La Teste, qui forment deux cantons.

Quand on a navigué sur le Bassin d'Arcachon, ou gravi les dunes qui défendent son embouchure, quand du haut de ces énormes amas de sables, on a porté ses regards sur la mer qui les forme et qui les détruit tour à tour, quand on a examiné jusqu'où va l'industriel courage des habitants de cette côte, et ce que peut l'art pour la garantir de l'invasion de l'Océan, on connaît tout ce que le pays environnant peut offrir à la curiosité.

Il faut ensuite s'empresse de quitter cette nouvelle Thébàïde, plus monotone et non moins stérile que l'ancienne, et dans laquelle on court risque de mourir de faim et d'ennui.

Il serait possible qu'un naturaliste patient y fit quelque petite découverte dans un des trois règnes, mais trouverait-il là une compensation de ses fatigues ?

Il n'y a que le simple curieux qui pût se distraire un instant par quelques observations morales ; toutes les autres seraient sans objet. Le pays n'offre rien d'historique ni de scientifique. Sortons-en, après avoir tracé, par délassément, de courtes et véridiques réflexions sur les mœurs et les usages de ses habitants.

Les Landais, communément appelés *Lanusquets*, *Cousiots* ou *Parentu*, forment, au moral comme au physique, une classe bien distincte de celle des autres paysans des diverses contrées du département de la Gironde, et même de celles qui sont les plus agrestes du restant de la France.

Ils sont d'une taille au-dessous de la médiocre, maigres, rembrunis, d'un tempérament bilieux et de l'extérieur le moins prévenant. Cependant, malgré le dehors d'une complexion faible, ils bravent les intempéries de l'air : couchant chez eux sur de la paille, ou bien sur leurs charrettes quand ils sont en voyage et se livrant aux plus rudes travaux en tous temps.

Leur nourriture est du pain fait de farine de seigle ou de maïs grossièrement tamisée, de la soupe aux choux ou aux fèves, assaisonnée de sardine rance et de beaucoup de piment. Ils mangent ensuite, soit des sardines de Galice, soit du poisson de mer plus ou moins altéré, soit une bouillie qu'ils appellent *cruchade*, *mique*, ou *escanton*, qui est faite avec de la farine de maïs, ou de millet. Ils se régalaient en trempant les morceaux refroidis de cette bouillie dans du lard fondu qu'ils connaissent sous le nom de *mousset*. Leur boisson est de l'eau simple ou acidulée avec du vinaigre.

Ils habitent des chaumières basses, étroites, et n'ayant le plus souvent qu'une petite fenêtre, où le chaud et le froid se font sentir avec une égale intensité.

Leurs vêtements ne sont ni assortis à la température du climat ni suffisants pour la propreté et la santé.

Dans l'été, ils vont en chemise et nu-pieds, la tête toujours couverte d'un béret de laine qui ne les garantit ni du chaud, ni du froid. Dans l'hiver, ils sont habillés d'une espèce de dalmatique faite d'une étoffe lourde et mal tissée, ou bien ils portent une culotte de toile, un gilet et des guêtres en peau de brebis, dont la laine est en dehors. Sur ce vêtement, ils portent dans le mauvais temps un long manteau de laine blanche, auquel est adapté un capuchon pointu dont ils se couvrent la tête. Ce manteau s'appelle *raubon*. Un homme ainsi vêtu, lorsqu'il est monté sur de hautes échasses, ayant un long bâton en main, a un aspect vraiment effrayant.

L'agriculture étant presque nulle dans un pays aussi stérile que les Landes, l'habitant est un peuple voyageur. Il est plus des trois quarts de l'année hors de chez lui, soit pour garder ses brebis, soit pour aller à la pêche, soit pour voiturier ses denrées ou celles d'autrui dans les marchés voisins.

Aussi les femmes, forcées de garder constamment la maison, ont-elles un air plus sauvage que les hommes. Elles sont vêtues, en toute saison, d'étoffes de laine noire, la tête couverte d'un chapeau de paille à la glaneuse, décoré d'un ruban noir et d'une tige d'immortelle de mer. La fraîcheur de la jeunesse disparaît de bonne heure sur leur physionomie sans expression.

Le moral des Landais est analogue à leur physique. Ils sont bornés dans leurs idées, entêtés jusqu'à l'excès, esclaves des vieilles méthodes, tristes et sombres, mais cependant point méchants ; car les vols et surtout les assassinats sont extrêmement rares dans les Landes.

Les pères y encouragent leurs enfants à se marier de bonne heure, ce qui augmente l'espèce d'hommes malingres, petits et rabougris qui abonde.

Les mœurs sont douces et simples dans les Landes. L'habitant y est probe, religieux, bon, mais défiant et extrêmement superstitieux. Il ne manque pas d'attribuer aux sortilèges les maux qui l'affligent ou qui atteignent ses troupeaux. Dans cette persuasion, il ne fait rien ou très peu de chose pour obtenir guérison, où, plutôt que d'avoir recours aux gens de l'art dans les maladies, il consulte les devins, qui sont les seuls chirurgiens et vétérinaires auxquels il accorde une aveugle confiance. La Révolution, qui a fait germer quelques idées saines parmi le peuple des campagnes, n'a pu déraciner chez celui des Landes aucun des absurdes préjugés qui y dominent de toute ancienneté. S'il a changé

J'ai dit en commençant cette petite relation que ce que j'ai vu dans mon voyage à La Teste n'était curieux que par sa singularité. J'ai essayé de le prouver dans tout ce que je viens de décrire. D'autres auraient pu concevoir et rédiger leurs observations d'une manière plus attachante, mais j'ai la conviction que personne n'y aurait mis plus d'exactitude et de sincérité.

Ce qu'il y a de positif, c'est que sous aucun prétexte, je ne recommencerai pas mon récit, pas plus que la course qui en est l'objet et que je suis bien aise d'avoir été à La Teste, sans être tenté d'y retourner.

Longae finis chartaeque viaeque.

NOTA BENE. — Depuis la rédaction de cet itinéraire, on voyage bien plus facilement à La Teste, car on y arrive en deux heures, sans aucune fatigue. A la vérité, on n'a pas le temps d'examiner le pays que l'on veut visiter. Mais tout est compensé dans le meilleur des mondes possible.

Une compagnie de spéculateurs a fait construire un chemin de fer de Bordeaux à La Teste. Il leur a été concédé pour soixante-dix ans à partir du 7 juillet 1841. On dit que cette spéculation n'est pas heureuse, car deux ans après sa mise en activité, la Société concessionnaire a demandé au gouvernement de lui prêter 2 millions, qu'on lui a refusé.

Pendant que cette Société se ruine, La Teste et ses environs prospèrent, par suite des visiteurs qui vont examiner ce singulier pays.

A quelque chose malheur est bon.



BERGERS LANDAIS.

Ils marchent sur des échasses qu'on appelle *xcanques*, qui les élèvent à cinq ou six pieds au-dessus du sol. Ils s'y habituent dès la plus tendre enfance, et acquièrent une si grande dextérité, qu'ils suivent constamment la ligne droite au milieu des nappes d'eau de deux pieds de profondeur. Les *xcanques* sont attachées au côté extérieur des cuisses, de telle sorte que les genoux conservent toujours la liberté de faire une légère flexion. Les bergers se munissent d'une longue

barre qui leur sert de balancier quand ils mar-

chent, et de point d'appui lorsqu'ils veulent se reposer.
Les habitants des Landes ne parviennent jamais à un âge avancé; l'excès des liqueurs spiritueuses, une nourriture peu substantielle et malsaine, leurs demeures humides, hâtent leur décrépitude. Ceux qui atteignent la soixantième année sont sujets à des infirmités dégoûtantes, et les mariages prématurés détériorent de jour en jour l'espèce

LE BÉNÉVOLE

Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères : les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation".

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua" (nom populaire) dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées ; le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots "y a qu'à" ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave, "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaqua", avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

relevé par Jean DESRENTES
sur "la Voix de la Midouze"

Si notre bulletin vous plaît, si vous le jugez susceptible d'intéresser d'autres personnes autour de vous, N'HESITEZ PAS faites-le circuler. Ce sera une bonne façon de faire connaître votre Association, ses activités, ses recherches et peut-être d'éveiller quelque vocation...généalogique. Pourquoi pas?

UN BAIL DE FOSSOYEUR-SONNEUR DE CLOCHES

CONSENTI EN 1718



PAR LA FABRIQUE DE St-MICHEL DE BORDEAUX

Il faut attendre la déclaration royale du 16-3-1777, faisant suite à plusieurs arrêts du Parlement, pour que soient interdites les inhumations dans les églises, sauf pour les archevêques, évêques, curés, patrons (1) des églises, hauts justiciers et fondateurs de chapelles.

Aussi, le 5.7.1718, est-il normal que le Sr Jean SAINTAIGNAN père, bourgeois et marchand de BORDEAUX, demeurant rue de la Rousselle, paroisse St-Michel, grand ouvrier de cette église, mandaté par délibération de l'oeuvre, passe un bail avec Jacques POMMIERS, habitant dans la même paroisse, donnant à celui-ci, après prestation de serment et versement de 100 L, "permission et faculté" de faire ou de faire faire par "de bons domestiques intelligents" l'ouverture et la fermeture des sépultures dans l'église.

Pour cela il perçoit:

- sépultures ouvertes dans le choeur, la nef Notre-Dame de St-Jean et les chapelles pavées de pierre dure, 3 L dont 1/3 pour le grand ouvrier en exercice et 16 s pour son droit de vacation ou celui des gens employés par lui,
- sépultures pavées de carreaux cuits dans le reste de l'église, 40 s dont 1/3 pour le grand ouvrier et 16 s pour lui.

Mais, afin que l'oeuvre conserve un droit de regard, il doit donner avis de tous les enterrements au grand ouvrier avant l'ouverture des sépultures.

Il est tenu d'adresser le même avis au sujet de tous ceux qui se présentent pour "prendre titre de sépulture".

Ce bail est consenti moyennant le paiement annuel à l'oeuvre de 100 L.

Le fossoyeur-sonneur disposant d'une chambre s'engage à y recevoir le prédicateur, nommé et choisi par l'oeuvre, qui viendra prêcher à l'église pendant le Carême, avant ou après la prédication, en lui fournissant chaque fois un fagot, une bouteille de vin, 1 sol de pain ou un biscuit, ces fournitures restant dues si le prédicateur prend une chambre ailleurs.

En tant que sonneur Jacques POMMIERS est tenu de sonner ou faire sonner le matin, à midi et le soir le Salut à la

Vierge.

Comme bedeau, il est tenu de:

- faire "bien et dhuement" entretenir le pavé de l'église, relever les enfoncements (consécutifs aux inhumations), tenir le tout "plenier et uny" en fournissant le mortier et la terre nécessaires,
- balayer, tous les samedis ou veilles de fêtes annuelles toute l'église, la tenir nette de toute immondice, de même que les endroits du cimetière où la procession a coutume de passer (2),
- mettre et changer "de l'eau nette et claire" aux 3 bénitiers près des portes de l'église,
- empêcher que les enfants ou autres personnes ne jouent ou se battent dans le cimetière ou n'endommagent l'édifice comme les clôtures,
- fairer nettoyer et entretenir net de tout bourrier, d'herbes ou d'immondices les dalles, voûtes et charpentes de l'église afin d'assurer l'écoulement des eaux pluviales.

Pour tout cela, outre les droits précités, il perçoit un droit supplémentaire, qui ne peut pas dépasser 16 s, par fosse et enterrement dans tout le cimetière, de même que sur les gravures ou croix qu'il pourra faire faire sur les sépultures à la requête des parents des défunts, tant dans l'église qu'au cimetière.

Ce bail est cautionné par le Sr André CAUSSADE, bourgeois et marchand de BORDEAUX, demeurant rue de la Rousselle.

L'acte est passé, dans la maison du Sr SAINTAIGNAN, devant Me LOSTE, notaire royal à BORDEAUX.

Cqué par Pierre DUPOUY

1 - Patron: celui qui fondait, bâtissait ou dotait une église acquérant ainsi des prérogatives surtout honorifiques, dont ses descendants jouissaient.

Le patronage pouvait être:

- laïque quand il appartenait à un laïque,
- ecclésiastique quand il appartenait à un ecclésiastique,
- mixte quand il appartenait à un corps composé d'ecclésiastiques et de laïques.

2 - Le cimetière jouxtait alors l'église St-Michel.

Handwritten notes and signatures:
 - "Almanach André Caussade" (with a circular stamp)
 - "Notaire" (with a circular stamp)
 - "L.OSTE" (signature)
 - "Pierre Dupouy" (signature)
 - "St-Michel" (written vertically on the left margin)

L'HEURE, AVANT ET APRES

Lors du récent changement d'heure le journal "Sud-OUEST", dans son numéro du 28 septembre, donne une intéressante rétrospective des mesures qui furent prises, en France, concernant l'heure légale.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de lire ce petit article j'ai cru devoir le reproduire:

1er octobre 1885 - 25 pays, réunis à la conférence internationale de Washington, adoptent le méridien de Greenwich comme méridien de base, à l'exception de la France et du Brésil. Le globe est découpé en 24 fuseaux horaires, larges chacun de 15° en longitude. Cet alignement sur l'observatoire de la banlieue de Londres détermine un temps universel, le "Greenwich mean time", le fameux horaire GMT, devenu depuis TU (temps universel). L'héxagone refuse de s'y soumettre. Chaque lieu du pays possède son heure solaire propre. Lorsque le soleil culmine au plus haut point de l'horizon, il est midi à Paris, mais 12h20 à Nice et 11h43 à Brest. Chaque clocher indique son "midi vrai".

15 mars 1891 - L'apparition du chemin de fer impose à la France une heure unique. C'est l'heure légale sur l'ensemble du territoire fixée sur celle du temps moyen du méridien de Paris. Il est midi en tous points de l'exagone.

11 mars 1911 - La France placée à l'intérieur du fuseau zéro abandonne le méridien de Paris pour celui de Greenwich. Toutes les pendules sont retardées de neuf minutes et vingt secondes.

1916 - Pendant la durée de la guerre, il est décidé d'instituer une heure d'été applicable pendant 6 mois, en avance d'une heure sur l'heure normale.

1923 - L'Etat adopte la mesure exceptionnelle de 1916 jusqu'en 1940.

1941 - Les Allemands, qui occupent le pays, décident que l'heure d'été (une heure d'avance sur Greenwich) devient l'heure d'hiver. Une nouvelle heure d'été est imposée (2 heures d'avance).

1946 - Retour, pour 30 ans, à l'heure légale, uniforme toute l'année, mais en avance d'une heure sur Greenwich.

1976 - La France prend à son compte une avance de 2 heures en été sur l'heure de son fuseau zéro. C'est le régime actuel.

Cqué par Pierre DUPOUY

----- par Francis TEYNIE

La liste des morts, lors de la Victoire de CRECY, est parait-il établie dans l'ordre alphabétique des prénoms.

C'était en 1346. Nos ancêtres Gascons étaient de vaillants et loyaux soldats du Roi d'Angleterre.

On peut comprendre l'importance que le Clergé attribuait au nom de baptême, appelé aujourd'hui prénom, puisque, hormis pendant quelques siècles de l'époque romaine et pour quelques familles, les patronymes n'étaient ni utilisés, ni héréditaires et que seuls les "surnoms" ou les noms de lieux permettaient de distinguer les individus.

Le nom de baptême se voulait sans doute à la fois un passeport d'entrée dans la société officielle et chrétienne et un moyen de distinguer les individus ; mais il n'y avait pas assez de Saints ! Et on s'est retrouvé, après quelques générations, devant des prénoms qui, par nécessité, ont dû se diversifier pour distinguer les individus. Au point qu'avec l'espèce d'anarchie - on dirait aujourd'hui le laxisme - qui précédait la Réforme et le Concile de Trente, les prénoms ont très sensiblement divergé de ceux des Saints admis officiellement au Paradis.

Quels rapports en effet avec des Saints que les prénoms encore utilisés souvent au début de l'Etat-civil décidé par François 1er par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts et qui, à Saint-Macaire, commence dès décembre 1540 :

On trouve des Gaillardine, Mondine, Bidotte, Sarransot, Bidau (Vital en français), Géraut, Videline, Menaut, Centour, Fortis, Aquitaire, et bien d'autres.

Les consignes de la hiérarchie ont dû mettre un certain temps à rentrer dans les moeurs et les habitudes populaires puisque, plus de 35 ans après le Concile de Trente, on trouve encore à Saint-Macaire, le 17 mars 1596, le texte suivant :

et le 28 août 1597 :

"Le vingt et huitième du susdict mois a esté baptizé en la présente église
"de St Sauveur de Saint Macaire François de MONISSENS fils de Bernard de
"MONISSENS et Pellegrine du CORNAU duquel a esté parrain Menauld DUPUY et
"marrine Ysabeau DUPUY leque] nom de Menauld a esté changé leur ayant remons-
"tré ce nom n'estre nom de St cannonizé en François de leur consentement par
"moy"

On peut voir, dans ce processus si long relatif à nos prénoms, deux inconvénients et un avantage.

Le premier inconvénient, c'est qu'un bout de quelques générations tout le monde ou presque portait partout les mêmes prénoms et que ce ne fut plus un moyen de distinguer les individus.

J'ai fait, par exemple, un petit sondage express - c'est la mode - sur le registres des baptêmes de Preignac, en 1792, om, comme par hasard, et comme en 1346, le tableau récapitulatif de l'année est établi par le curé dans l'ordre alphabétique des prénoms.

GREFFES ET GREFFIERS

Pierre DUPOUY

Les greffes étaient et sont toujours les dépôts où sont conservés tous les actes d'une juridiction.

Les greffiers sont chargés de recevoir et d'expédier les jugements comme d'en conserver le dépôt.

Il n'y avait qu'un greffier en France au XIVème siècle, si l'on en croit le Dictionnaire encyclopédique Quillet, celui du Parlement de PARIS.

En 1521, alors que leur nombre s'était accru, les greffes furent érigés en offices vénaux, c'est à dire qu'ils se transformèrent en propriété de leur détenteur, pour devenir bientôt héréditaires. Le besoin d'argent fit multiplier ses offices sous Henri III, Louis XIII puis Louis XIV.

COLBERT fut même obligé, à partir de 1672, en raison de la pénurie du Trésor royal, de recourir aux "recréations". C'est ainsi que, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg et celle de la succession d'Espagne, on procéda à la division des offices existants en alternatifs, triennaux, quadriennaux, les titulaires n'exerçant leur charge que tous les 2, 3 ou 4 ans.

Par contre, plusieurs individus pouvaient se grouper pour acheter une charge d'où, peut-être, l'existence de co-greffiers. De SAINT-SAUD cite le cas de 3 personnes qui acquièrent les charges de greffier de la Sénéchaussée et du Présidial de PERIGUEUX en même temps que 7 places de maîtres-clerks. La somme étant trop importante, ils démantelèrent une partie des greffes et vendirent les places de maîtres-clerks à des bourgeois.

Le roi pouvait aussi mettre les offices aux enchères.

On vit ainsi naître une grande variété d'offices de greffier, tels que:

- greffier des affirmations (affirmation des voyages des parties venues apporter leurs pièces et faire juger leur cause)
- " des apprentissages (enregistrement des contrats d'apprentissage)
- " des appeaux (tenait la plume à l'audience où se jugeaient des appels)
- " des criées et décrets (saisies et ventes)
- " des notifications de contrats de vente (recevait les notifications de contrats d'acquisition)
- " des présentations civiles et criminelles (recevait les actes de présentation du procureur du demandeur comme du défendeur)

- greffier à la peau (transcrivait les jugements sur parchemin)
- " conservateur des registres des B.M.S.
- " des tailles puis des rôles des tailles (l'inscription sur le rôle des tailles dénotait la roture, sauf cas de taille réelle)
- " pour le roi (dans les sénéchaussées, les élections)
- " garde-sacs (gardait les productions des parties)
- " garde-scel

venus s'ajouter aux offices traditionnels tels que:

- greffier de tribunal de sénéchaussée, de maréchaussée, d'élection
- " de Parlement
- " civil)
- " criminel) qui pouvaient être cumulés
- " d'hôtel de ville, etc ...

Les greffiers et greffiers en chef prélevaient sur le public des droits importants dont les uns étaient le salaire de leur fonction et les autres, levés au profit du roi, étaient compris parmi les droits domaniaux. La ferme, ou régie des greffes, faisait partie de la ferme des domaines.

Sources: Magistrats des sénéchaussées, présidiaux (St-SAUD)
Dictionnaire des Institutions de la France
(XVII-XVIIIème siècle) (MARION)

QUAND LES HOMMES ETAIENT SIMPLES ET LA MONNAIE STABLE

Document : A.D. des Landes

par Pierre DUPOUY

Ceci se passait en 1678, dans les Landes.

Jean DUPOUY, marchand d'HAGETMAU, avait subi des pertes sur ses biens d'HAGETMAU, du fait des gens de guerre "durant les derniers désordres". En effet, après avoir servi le Roi, durant 16 ans, dans le régiment des Gardes françaises, il s'était retiré et "faisait le traficq à vendre des draps", quand il fut entièrement ruiné et réduit à "mendier sa vie" en 1664.

Il avait présenté un placet à Sa Majesté tendant à ce qu'il lui soit donné un désintéressement sur les sièges de DAX et de SAINT-SEVER. Sa Majesté envoya, par arrêt de son Conseil d'Etat, la cause à Mgr de PELLOT, Intendant de la province, pour "verbaliser sur l'exposé".

L'intendant délégua le Sr DARTIGUOLLE à cette fin, lequel, s'étant transporté sur les lieux, chiffrà les pertes subies par Jean DUPOY à 11.029 L. exactement. L'intendant, ramenant cette somme à 3.500 L., donna son avis au Conseil du Roi qui le confirma par un arrêt du 22.12.1668 condamnant la ville d'HAGETMAU à payer cette somme, plus 150 L. de dépens, à Jean DUPOY dans un délai de 9 ans et à l'imposer à ses contribuables.

Pour assurer ce paiement Jean DUPOY obtint l'envoi d'une brigade qui fit pour plus de 300 L. de frais, ce que voyant, la communauté se pourvut devant le Conseil d'Etat, alléguant que l'exposé de l'intéressé était faux, d'autant plus que, par un arrêt du 2.5.1665 du Sgr de PELLOT, Jean DUPOY avait été condamné comme coupable et que, par ce fait et pour d'autres raisons, il ne pouvait pas bénéficier des dispositions prises en sa faveur. Le Conseil d'Etat, n'étant pas convaincu, renvoya, par arrêt du 9.12.1671, l'affaire devant le Sgr d'AGUESSEAU pour audition des parties et avis.

Saisi de nouveau, l'Intendant délégua le Sr JOSSIS, Conseiller en l'élection des Lannes, à cet effet, qui confirma la sentence prise à l'encontre de la communauté. Celle-ci, informée, demanda à Jean DUPOY de l'avertir lorsqu'il se rendrait devant l'Intendant, c'était alors Mgr de SERRE, ce qu'il ne semble pas avoir fait. De toutes manières, l'Intendant renvoya les parties devant le Conseil d'Etat par ordonnance du 5.4.1677.

C'est alors que, dans un curieux revirement - mais était-il tellement sûr de son fait? - Jean DUPOY, considérant que la communauté avait été tout aussi pillée et ruinée que lui, proposa à celle-ci un accommodement: la communauté s'engagerait à lui donner 10 sols chaque jour sa vie durant et il la tiendrait quitte, tant pour lui que pour les siens, une somme de 150 L. lui étant cependant versée, en déduction de la pension d'ici à la St-Martin venant. Par délibération du 22.12.1677 la communauté accepta.

Acte en fut dressé pardevant Me DECAPVERN, notaire royal, le 1.6.1678, étant cependant précisé que si Jean DUPOY arrivait à vivre plus longtemps que le temps représenté par les 3.500 L. la communauté devrait continuer à lui verser 10 sols par jour; à l'inverse la dette s'éteindrait à son décès quelle qu'en soit la date.

Une question reste posée: pouvait-on vivre en 1678 à HAGETMAU avec 10 sols par jour?

LA GUERRE DE 1870 DE PIERRE EGRETEAU

J'ai trouvé, voici trente ans, après le décès d'un oncle, la relation de la guerre de 1870 telle qu'elle a été vécue par un certain Pierre Egreteau habitant au Grand Maudet, commune de Chamadelle, près Coutras.

Voici le texte dans son intégralité.

o o o o

L'année 1870 nous avons vu déclarer une guerre à outrance entre la France et la Prusse. L'on a fait une levée de garde mobile et une autre de gardes mobilisée, la garde mobile a parti dans le mois de 7bre et la garde mobilisée dans le mois d'octobre : donc j'en fesai parti. Nous sommes parti pour Coutras donc nous y somme resté quelque jours ; et après l'on nous a fait embarquer dans le chemin de fer ; jusqu'à Libourne, donc nous y somme resté quelque jours. Nous avons repris le chemin de fer à Libourne, nous avons repassé à Coutras, nous avons pris la ligne de Périgueux. Nous sommes resté vingt six heures dans le train : le haut du train il y avait de la gelée, nos souliers nous ont gelé au pieds ; il fallait boire et manger dans le train, dans quelque gar nous avions à peine le temps d'aller nous cherchez quelque choses pour notre besoin, dans cette miserable tournée, nous avons arrivé dans les contrée de Vierzon, à Bourges nous voyons des pauvres soldats qui campait dehors ; avec un froid qui saizisait partour.

Je nous disions les un ans autres ça sera peutêtre notre tour à notre destinée. Nous sommes arrivé à bourge le soir bien nuit ; nous avons decendu du train par sexion et l'on nous a fait placer par rang ; dans une grande place auprès du gar, donc nous croyons de finir d'y passer notre nuit là. A Bourge l'on ne savait pas seulement notre arrivée. Notre bon lieutenant colonel nous avait fait partir trop vite de Libourne. Malgré cette attente si longue l'on nous a conduit dans une galerie sur un peu de paille donc nous avons eu froid toute la nuit. Cette miserable nuit est passé avec le froid et l'ennui, ce pauvre jour à pourtant arrivé. Il y avait déjà un moment que je le demandions, dans cette journée je nous somme plain, et pourtant l'on nous a procuré un autre logement, donc nous avons été mieux mais pour les messieux de bourge je ne pourai jamais en faire de louange, car il ne valait pas cher pas plus les uns que les autres. Car j'ai toujours cru qu'il était aussi prussien que les prussiens.

Dans cette triste ville nous en somme parti le quatre javier nous avons fait halte à Oigny nous sommes reparti à deux heures de l'après midi de la même journée ; nous somme arrivé le soir à Méry'es'bois et comme toute les Compagnies ne pouvait pas se loger là l a fallu que nous fesions un kilomètre $\frac{1}{2}$ pour arriver à notre logement. Quand nous avons été rendu il a fallu aller se coucher à la paille sans souper. L'on nous a fait voir la grange où nous devions coucher. Je nous sont jetté là dedans comme une troupe de moutons dans leur écurie. Le jour de l'endemain est arrivé pas trop vite pour nous, il fallait soccuper pour aller chercher ce qui fallait pour manger, il fallait que chacun acheta de sa poche pour manger, c'était toutes les fois que lon changai de logement qu'il fallait se nourrir à ses dépends deux ou trois jours. Changé pour beaucoup ne vallait pas le mieux. Car il faillai se nourrir deux jours quelquefois plus aux dépent de sa poche il y en avait qui n'était pas heureux. Nous sommes resté dans cette ferme deux jours. Après nous avons été dans une autre un peu plus loin là nous y somme resté huit jours, et après nous avons été chez le maitre

...

de cette ferme ou nous étions, là nous étions un peu mieux. Nous y sommes resté la vingt jours.

Dans ce temps là nous venions au bour de Mérié deux fois par jour à deux kilomètres et puis nous montions la garde dans les bois et dans les fermes dans les endroits isolés. Nous avions plus de peur de bêtes féroces que des prussiens. Nous soyons beaucoup d'écureuils et de lièvres dans ces bois nous avons monté la garde une nuit qu'il y a tombé trois pieds de neige nous en sommes parti de ce triste pays le quatre février pour venir à la Chapelle d'Angelon nous sommes arrivés là à midi de la même journée : on nous a menés par compagnies par compagnies ceux de notre Compagnie l'on nous a menés dans un appartement pour nous faire coucher dans un endroit que ce n'était pas trop propre car d'un côté il y avait un poulailler de poule et de l'autre c'était des lieux. Quand nous avons vu ça chacun se cherchait des lits où l'on pouvait n'en trouver. Nous y sommes restés douze jours. Ces là que nous avons passés les plus beaux jours de notre triste tour de France, là j'ai vu un château ancien dont j'ai monté à l'extrémité et j'ai été curieux de monter les marches d'un escalier un escalier de six pieds de large et il y avait cent trente marches jusqu'en haut du château le contre fort du château le côté qui donne du côté d'une rivière il y avait une petite voute de la place d'une personne. C'était là où St Jacques a passé sa vie à faire pénitence il y avait à mille mètres environs de là sa fontaine où il allait boire de l'eau aussi claire comme l'eau qui sort d'un rocher.

Nous sommes parti le quinze février pour revenir à Bourges j'ai été voir la cathédrale une pièce curieuse la flèche il y a quatre cents six marches, dans l'église il y a dix-huit hauts et la grande qui est presque au milieu et à une de ces hauts. Sont en peinture en statue le duc de Berry et sa femme, ceux qui ont fait finir là la cathédrale dans la cave il y a encore trois ou quatre hauts il y a d'un côté une place renfermée avec des barres de fer, il y a là dedans l'aperçu quand on a crucifié notre S^{nr} J^s H. avec des statues énormes.

Nous sommes restés la huit ou dix jours, de là nous sommes venus à Charenton. Ces là que nous avons couchés cinq nuits à la belle étoile. Au bout de cinq jours nous avons pris la route de Saint-Amand. A Saint-Amand nous avons pris le train pour venir à Coutras et à Libourne à huit heures et nous sommes arrivés à Libourne à quatre heures et nous avons été rendu à Coutras à neuf heures venant de Libourne et chacun a pris sa route !

Cette pauvre guerre pour la France car dans une grande partie des combats toujours battu et toujours mal nourri... les prussiens nous ont envahis des villes et des campagnes dans le pays où il passait la vie qu'il ne fait. C'était le pillage le maraudage le vol le viol tout leur était permis tout ce qu'il pouvait trouver de bon à manger soit pour eux ou pour les chevaux il se privait pas de le prendre.

Nous sommes de retour dans notre pauvre pays dans nos maisons paternelles réjouir le cœur de ces pauvres parents le visage couverts de pleurs depuis le jour de notre départ quel réjouissance pour ces pauvres parents de voir arriver leurs enfants de cette triste boucherie.

Aujourd'hui nous voilà réunis auprès de nos pauvres parents remettre leur cœur plein de tristesse les voilà ces pauvres pères et mères commençant à changer leur ennui en joie pauvres pères et mères réjouissez-vous ayez le cœur plein de tristesse voilà vos enfants auprès de vous pour vous donner du secours.

Où nous voilà dans nos pauvres foyers dans le lieu de notre demeure là où nous sommes né malgré la rigueur des temps avec la beiveillance de Dieu qui a eu pitié de nous nous voilà de retour dans nos hameaux.

Où nous sommes de retour de cette triste campagnes nous sommes de retour chez nous le cinq mars de l'année mille huit cents soixante éonze nous avons vu beaucoup de mizère et de mauvais temps.

Communiqué par F. BOSSOUTROT

N.B. L'orthographe de l'original
a été respectée.

Eugène Delacroix
Terry
23



**COMMENT Michel PONIATOSKI
PEUT-IL DESCENDRE DE LOUIS XV ?**

Réponse : d'une façon très naturelle.

Louis XV avait eu, d'une demoiselle du "Parc aux Cerfs" une certaine Adélaïde FILLEUL, devenue comtesse de FLAHAUT, laquelle, grâce à Charles Maurice de TALLEYRAND-PERIGORD (1754-1838) père également d'Eugène DELACROIX - eut un fils Charles (comme son père naturel et FLAHAUT comme son père légal. Ce Charles de FLAHAUT (1785-1870) fut le père d'Auguste, Duc de MORNY, demi-frère de NAPOLEON III puisque tous deux fils de la reine Hortense.

Auguste de MORNY, pour ne pas changer les habitudes de la famille, eut pour maitresse Sophie TROUBETSKOI née en 1839, et fille naturelle du Tsar. de MORNY et Sophie furent les parents de la grand'mère de Michel PONIATOSKI.

Rappelons également que Georges FEYDEAU descendait aussi du Duc de MORNY qui disait :

" Dans ma lignée, nous sommes tous batards de mère en fils depuis plusieurs générations : Je suis arrière petit-fils de roi, petit-fils d'évêque et d'impératrice, fils de reine et frère d'Empereur ! Et tout cela est NATUREL !

H. POITEVIN

GENEALOGIE RAPIDE

de Jacqueline PLAT adhérente n° 61

PATRONYME	LOCALITE	PERIODE	PATRONYME	LOCALITE	PERIODE
BANIZETTE	24 MONTPEYROUX	1687-1789	HELIES	33 LUGAIGNAC	1580
DE BELLOC	64 PAU	1658		33 RAUZAN	1915
	33 RAUZAN	1838	LAMOTHE	33 St-PEY DE CASTETS	1750
BOISSERIE	24 PONTOURS	1734-1808		33 RAUZAN	1927
BOURSEAU	33 St-JEAN de BLAYE	1667	de LARUHE	33 St-AUBIN DE BLAYE	1600-1692
CANTE	16 BARBEZIEUX	1693			
	33 RAUZAN	1779			
CASTAING ou			MACLUSEAU	33 DAUBEZE	1550
CASTANET	33 MERIGNAS	1667		33 MERIGNAS	1726
CASSAN	24 St-VIVIEN	1690	MARES	33 JUGAZAN	1688-1764
	33 CAMIRAN	1916	MASSEBOEUF	33 St-PEY DE CASTET	1750
CHANSARD	24 MARSANEIX	1728			
	33 PAILLET	1905	MAUMELAT	24 MONTPEYROUX	
CHARBONNIER	33 LIBOURNE	1797			
COUCOU	33 LIBOURNE	1797	MOUCHEBOEUF	33 LES EGLISOTTES	1725-1837
	33 RAUZAN	1918			
DESPUJOLS	33 NAUJEAN	1627	NERON	33 LIBOURNE	1676
	33 RAUZAN	1753		33 RAUZAN	1774
DEZIER	33 St-Jean de blaye	1676	NAUGARE	33 RAUZAN	1670-1796
	33 RAUZAN	1774	OPERIE	33 RAUZAN	1732
DOUMEING	33 St-AUBIN de blayel	1684	de PARTARRIEU	64-PRECHAC JOSBAIG	1624
DRILHOLES	33 RAUZAN	1580-1780			1774
DULUGAT	33 LUGASSON	1678		64 AREN	1774
	33 RAUZAN	1890	PAUBERT	33 RAUZAN	1580-1855
DUMIGNON	33 St-Vincent	1639	PERAMI	33 RAUZAN	1693-1768
	33 RAUZAN	1727	POINTET	33 LES EGLISOTTES	1681
DUNOUGUEY	33 St-AUBIN DE BLAYE	1550-1635			1940
				33 RAUZAN	1940
DUVIGNEAU	33 Ste-FLORENCE	1680	DE PUENTE ALBAR	Espagne LA CORONE	1770-1841
	33 MERIGNAS	1726			
FERREYRO	ESPAGNE - St-Jacques		ROCQUES	33 RAUZAN	1600-1766
	de Compostelle	1792	ROUSSELY	24 MONSAC	1768
	33 RAUZAN	1810-1991		33 RAUZAN	1965
GARINEAU	33 JUGAZAN	1680	St-GASSIES	33 St-PEY DE CASTETS	1618
	33 RAUZAN	1873			
GAUSSENS	33 St-JEAN de BLAYE	1609-1846		33 St-JEAN DE BLAYE	1744
GOMBAUD	33 St-Jean de Blaye	1613-1684	DE SAHORE	64 AREN	1624-1793
			SERAFFON	33 BELLEFONT	1673
GUERRI	33 St-Jean de Blaye	1691		33 RAUZAN	1874
			VIGOUROUX	33 SAINT PEY DE CASTETS	1751-1783
	33 RAUZAN	1758			



GENEALOGIE RAPIDE

Pierre LABARRE " Les Fontaines de Caudéran " E.5
 N° 89 170 Rue Pasteur 33200 BORDEAUX (Tél. 56.02.32.12)

PATRONYME	LOCALITE	PERIODE	PATRONYME	LOCALITE	PERIODE	
ALLAIN	17 ROUFFIAC	ca 1824	LABARRE (ou DE LABARRE)	44 MALVILLE	ca 1636	
BARON	17 ST JEAN D'Y	1674-1780		17 VOISSAY	1643-1730	
BARRAUD	16 ANGOULEME	ca 1479		17 St JEAN D'Y	1695-1757	
	16 MALAVILLE	ca 1726		17 SAINTES	1757-1823	
	17 CHANIER	1766-1892		17 EPARGNES HAITI	1838-1866 ca 1831	
BERNUCHON	17 ROUFFIAC	1708-1766		LAURENCEAU	17 ROUFFIGNIAC	1721-1800
BICHON	16 BOUTEVILLE	ca 1726		LEVEQUE	16 ARS	ca 1794
BOUCHET	16 ANGOULEME	ca 1774			16 MERPINS	1815-1884
BOYBELLAUD	17 COZES	1779-1888		MARCHANT		
CAZAUD	17 COZES	ca 1809		D'AUTEVILLE	75 PARIS	1666-1730
				17 COZES	ca 1751	
COLLARDEAU de			MARESCHAL	17 SAINTES	ca 1745	
FONRUISSON	17 MEDIS	ca 1630	MELLET	17 MARENNES	ca 1793	
	17 COZES	1692-1785	METRAUD (ou METREAU)	17 ROUFFIAC	ca 1821	
DUBOURG	17 MARENNES	1675-	PEREAUDEAU	16 ARS	ca 1815	
(ou DUBOUR)			POURTEAU	17 St JEAN D'Y	ca 1696	
FERRAND	16 MERPINS	1746-1895	REJOU	24 St GERMAIN des PRES	ca 1667	
GAUDIN	17 St JEAN D'Y	ca 1673		17 ROCHEFORT	ca 1751	
GAUTHIER	17 St JEAN D'Y	ca 1700		17 PONT L'ABBE D'ARNOULT	ca 1789	
(ou GAUTIER)			REYNAL	17 SAINTES	ca 1836	
GEOFFROY	17 ROUFFIAC	ca 1689	RICHOU-			
	17 MONTILS	ca 1725	LAURIERE	17 ROCHEFORT	ca 1698	
GRENON	17 ROUFFIAC	ca 1740	SAUVAT	17 ROCHEFORT	ca 1832	
HEARD	17 LONZAC	ca 1530	SENNE	17 MARENNES	1678-	
	17 SEMOUSSAC	ca 1697		17 St JUST	1706-1847	
	17 St THOMAS DE CONAC	1702-1768	SICARD	17 MONTILS	1586-1802	
	17 St DIZAN DU BOIS	1706-1781		17 ROUFFIAC	1689-1923	
HEARD DU TAIL-			THEYRON	17 ROCHEFORT	ca 1750	
LIS	17 SAINTES	1646-1828				
JOLLY	16 ANGOULEME	1701-1788				
LABADIT-						
TARROUQUET	17 SAINTES	ca 1776				



Les émissions radio-France Bordeaux Gironde qui avaient lieu le dimanche matin sont ... mises en suspens pour le moment, en raison de l'indisponibilité du présentateur.

INFORMATIONS

=====

Nous signalons à nos adhérents que les Archives Départementales de la Dordogne, à PERIGUEUX, vont être déplacées dans de nouveaux locaux . Il n'est donc pas possible de faire des recherches à PERIGUEUX actuellement ... jusqu'à la fin de l'année.

°
° °

Lés Archives départementales de la Gironde ayant microfilmé nos transcriptions des registres d'embarquement de BORDEAUX de 1717 à 1787 pour les destinations : Antilles, Guyane, Ile Maurice, Réunion, Gorée, Canada, Madagascar, Louisiane, il est donc possible de les consulter aux Archives Départementales.(rue d'Aviau)

Les registres sont classés comme suit : Réf. 4 Mi 70

- | | | | |
|-----|-----------------------------|------|--------------------------|
| - 1 | Alsace Lorraine - Champagne | 11 - | LANGUEDOC ROUSSILLON |
| 2 | AQUITAINE - LOT ET GARONNE | 12 - | MIDI- PYRENEES |
| 3 | AQUITAINE - LANDES | 13 - | MIDI - PYRENEES |
| 4 | AQUITAINE - GIRONDE | 14 - | NORD - PICARDIE |
| 5 | AQUITAINE - GIRONDE | 15 - | Basse et Haute NORMANDIE |
| 6 | AQUITAINE - DORDOGNE | 16 - | POITOU-CHARENTE |
| 7 | AUVERGNE - RHONE -alpes | 17 - | PROVENCE COTE D'AZUR |
| 8 | BOURGOGNE | 18 - | Région non identifiée |
| 9 | ILE DE FRANCE | 19 - | PYRENEES ATLANTIQUES |
| 10 | PAYS DE LOIRE - CENTRE | 20 - | BAYONNE |
| | | 21 - | LIMOUSIN. |

INFORMATISATION des EMBARQUEMENTS A BORDEAUX

de 1713 à 1787.

L'ordinateur nous a causé, au début, quelques gros soucis. Cela était dû à notre inexpérience, et surtout à un méchant virus informatique (nommé "JERUSALEM") Il a fallu, pour en venir à bout, l'intervention d'un ingénieur informaticien.

Tout est rétabli, et grâce au talent de programmeur de notre ami J.LOISEAU nous disposons d'un logiciel "maison" maintenant complètement au point.

Déjà plus de mille fiches ont été saisies ; mais il en reste plus de 15.000....

C'est dire qu'il faut des volontaires pour ce travail, qui ne demande aucune compétence particulière. Mais, sur l'ordinateur, il n'y a qu'un seul poste de travail. Pour utiliser au mieux les plages horaires disponibles, nous demandons aux volontaires de réserver à l'avance (15 jours au moins) les horaires qui leur conviennent en les faisant inscrire, ou en les inscrivant eux-mêmes sur un Agenda ad hoc ouvert à la permanence

°
° °

ASSEMBLEE GENERALE INFORMELLE

du 2 octobre 1991

Cette réunion rassemble, comme d'habitude, une cinquantaine d'adhérents.

M. DUPOUY, président, souhaite que tous aient passé de bonnes vacances, fructueuses quant aux recherches généalogiques et que certains puissent fournir les A.G.B. en documents et articles. Il précise que, pendant l'été, le bureau ne s'est réuni qu'une fois par mois pour expédier les affaires courantes.

Le Bulletin (MM. robert et LABARRE). 36 numéros sont déjà sortis. Des articles sont engrangés, mais ceux qui ont des documents ou des études susceptibles d'être publiés sont cordialement invités à les communiquer.

C'est en raison des frais de timbrage que notre bulletin est limité à 36 pages.

Mmes CHARRIER et DUMON en assurent la frappe. C'est Mlle BROUSSE qui rédige la rubrique "Sélection du lecteur". A ce sujet, M. DUPOUY regrette, une fois de plus, que trop peu d'adhérents consultent, lors des permanences, les articles signalés, relevés dans les bulletins reçus.

Le Dr MALGOUILLAT suggère que, pour alléger les frais, les A.G.B. recourent à la publicité. Idée à creuser.

Mme MATHAUT signale la possibilité de consulter, à TALENCE, les microfilms réalisés par les Mormons. Elle en donnera la liste qui sera publiée dans le bulletin.

Elle souhaite également que soit diffusée les nom et adresse des adhérents, sauf opposition de leur part, car cela pourrait faciliter des échanges entre chercheurs. M. DUPOUY préférerait que ces échanges transitent par les AGB pour en faire profiter le plus grand nombre.

Recherches pour des tiers. (Mme BOUCHARD). Ce "service" fonctionne normalement, mais il faudrait d'autres volontaires pour accélérer les réponses.

Transcription des B.M.S. (Mme BAFFAUD). La photocopie des documents aux A.D. est, pour l'instant, bloquée. Il faut en profiter pour assurer la vérification, par la relecture, des tableaux déjà rédigés et cela, par équipes de 2 personnes, soit au siège, soit à domicile.

Informatique (MM. BERGERON et LOISEAU). Le travail est "sur les rails". La saisie des embarquements a commencé, mais il faudrait davantage d'opératrices.

Bibliothèque (Mme CASTELNAU, MM. LHERM et BERGERON). Mme CASTELNAU rappelle la composition de la bibliothèque, ses diverses séries, les échanges de bulletins, les revues et les magazines, les documents sous classeurs, les répertoires d'actes notariés (travail dirigé par M. RENARD), les embarquements, les micro-fiches avec lecteur disponible.

Permanences (Mme PLAT). Elle sont régulièrement assurées, mais la présence de 2 personnes serait souhaitable pour permettre un meilleur accueil.

Aucune autre question n'étant évoquée la séance est levée à 16h30.

TABLES DES MARIAGES A MACON

L'Institut Généalogique de Bourgogne vient de sortir deux documents fort utiles pour les chercheurs et les généalogistes.

Le relevé des mariages de la paroisse de MACON Saint-Vincent (1573-1789) 20,00 frcs.

et celui des mariages de la paroisse de MACON Saint-Etienne (1550-1789) 80,00 frcs.

Adressez votre règlement à l'Institut Généalogique de Bourgogne. Maison des Sociétés Savantes, 39 bis, rue de Marseille 69.007 LYON

°
° °
— —

CORRESPONDANTS DANS LES AUTRES DEPARTEMENTS.

Nous avisons nos adhérents que dans les départements suivants :

- 06 - 10 - 13 - 15 - 24 - 26 - 27 - 29 - 31 - 36 - 40 - 41 -
- 42 - 45 - 47 - 54 - 58 - 61 - 65 - 67 - 69 - 72 - 73 - 75 -
- 77 - 78 - 83 - 89 - 91 - 92 - BELGIQUE - ESPAGNE - PAYS BAS.
LOUISIANE.

nous avons des correspondants qui, à titre d'échange, feraient des recherches ponctuelles.

Les personnes intéressées s'adresseront au SIEGE des
A.G.B. 2, rue Paul Bert à BORDEAUX. tél : 56.44.81.99

COMPTE RENDU de la SORTIE du 10 octobre 1991
à ST MACAIRE et VERDELAIS

Pour la dernière sortie de l'année, nous avons choisi la vallée de la Garonne et plus précisément, St MACAIRE, VERDELAIS et St MAIXANT avec la propriété de MALAGAR.

Ce sont toujours à peu près les mêmes personnes, une cinquantaine, qui se retrouvent à ces promenades pour une bonne journée d'histoire, de culture et, souvent, de gastronomie.

Comme toujours également, Pierre LABARRE et Colette ROUX avaient soigneusement préparé itinéraire et visites.

St MACAIRE était notre première étape et le Vice-Président du Syndicat d'Initiative nous y attendait pour nous faire visiter cette petite cité de la rive droite de la Garonne qui, au Moyen Age, fut très florissante et qui conserve énormément de vestiges intéressants.

Au VII^e s avant J.C. le site, butte rocheuse baignée par la Garonne, était déjà occupé. Au début du V^e s après J.C., Macaire, moine grec vers 410, a eu Paulin (le futur Paulin de Nole) comme élève. Il demande à Macaire de s'occuper, sur ces lieux, d'une petite communauté grecque, ce fut Aliénigena, la cité des étrangers. L'installation d'une première communauté religieuse fut suivie de constructions militaires de défense puis, de l'édification d'un château ducal.

La bourgade se développe mais doit subir les invasions barbares. Elle résiste malgré tout victorieusement aux Normands. Le 10^e s voit l'implantation d'une communauté bénédictine qui reconquiert l'arrière-pays et édifie un premier prieuré ainsi que l'église St Sauveur.

L'apogée de la cité se situe pendant la période anglaise. C'était la porte du bordelais et St MACAIRE jouissait du même privilège que BORDEAUX pour le blocage, jusqu'à la Noël, des vins du Languedoc afin de favoriser la vente, en Angleterre, des vins de la région. Au XIV^e s la ville comptait 6.000 hab. à l'intérieur des murs et c'est de cette époque que datent les plus belles maisons de marchands.

En 1453 St MACAIRE retourne à la couronne de France mais à la fin du XVI^e s, la Garonne cause sa perte car, par suite de modifications successives du lit du fleuve, les ports s'ensavent et s'éloignent de l'agglomération, notamment le port du Thuron. Les plus riches marchands quittent alors St MACAIRE pour BORDEAUX. Il n'y a plus bientôt que 1500 hab. et la ville ne se relèvera plus jamais.

Elle devint un petit bourg artisanal : tannellerie, tannerie, extraction de la pierre. Cependant son patrimoine architectural est intact et c'est celui que nous visitons aujourd'hui.

Ce sont les associations culturelles qui, patiemment, pendant quinze ans, ont sensibilisé la population en vue de la restauration de ce patrimoine.

Outre les remparts, le long de la Garonne, la cité était défendue, côté terre, par trois portes : La porte de Benauge la plus importante et la mieux conservée, la porte du Thuron et la porte Rendesse, toutes trois du XIV^e s.

A l'intérieur des murs, notre attention est appelée sur le plan des rues, non pas rectilignes - car St MACAIRE n'est pas une bastide - mais courbes et sur la présentation quasi uniforme des façades des maisons de marchands : pour l'entrepôt, grand arc en anse de panier avec, sur le côté, une porte d'accès au logis elle aussi surmontée d'une arcature plus petite et, au-dessus, d'un oculus pour éclairer l'entrée.

Au premier étage l'habitation dont les fenêtres ont souvent été modifiées à la Renaissance (fenêtres à meneaux). Deux ou trois étages n'étaient pas rares au Moyen-Age mais, par la suite, ils ont été souvent supprimés et il n'est pas rare de voir, sous la toiture, des demi-fenêtres.

.../...

.../....

La " Maison du pays " au carrefour de la rue de l'église et du plus vieil axe de St MACAIRE, est un bon exemple de ces maisons du XVI^e s.

La rue d'Aulède rappelle le souvenir de riches marchands alliés aux Ségur. La rue des bouchers se dirige vers le marché.

Beaucoup de ces maisons sont déjà restaurées et habitées. Certaines façades portent des corbeaux faisant supposer, soit qu'il s'agissait de maisons fortes, soit qu'ils supportaient un étage en saillie. A l'intérieur de ces maisons on trouve souvent cheminées et éviers d'origine.

Rue Yquem la maison des de Gassies est déjà en partie restaurée, celle des Yquem a été habitée par les de Baritault jusqu'après la Révolution.

Au centre de la cité et reliée directement au port du Thuron, la place du Mercadiou (marché) était le coeur de la petite ville. Elle est ordonnancée sur un plan trapézoïdal et encadre un espace de 1500 m². Des arcades jumelées s'ouvrent au pied des maisons. Les façades sont de deux périodes : début de la Guerre de Cent ans et début des guerres de religion. La dévitalisation du Mercadiou date du XVII^es. Sur cette place on trouve le Musée Régional des P.T.T. d'Aquitaine installé dans un immeuble qui, selon la tradition orale, abrita un relais de poste au temps d'Henri IV.

Notre guide nous emmène ensuite au pied des remparts, là où coulait autrefois la Garonne. Ils servent de soubassement au Prieuré et à l'église St Sauveur qui date du début du XII^es.

Le cloître du prieuré, de 1123, est de style saintongeais, il fut abandonné en 1768, lors du départ des Jésuites, vendu comme bien national à des tonneliers il devait être rasé en 1840 mais des difficultés administratives retardèrent la destruction et il fut, au contraire, restauré en 1968. Ce travail a valu en 1971 à ses promoteurs le 1er Prix de Restauration des Monuments Anciens.

En outre, cette initiative a permis le démarrage de la restauration de l'ensemble de la cité.

L'église St Sauveur dans laquelle nous entrons maintenant a été commencée par les Bénédictins en 1123. Ils la voulurent aussi belle que l'église Ste Croix de Bordeaux. Elle devait être constituée d'une suite de coupoles mais, seules, celles du chœur ont été édifiées; la nef comporte des voûtes à croisée d'ogive.

Les peintures des coupoles du chœur évoquent la vie de St Jean l'Evangeliste extraite de la " Légende Dorée " de Jacques de Voragine.

Cette intéressante visite a cependant été longue, compte tenu de l'érudition et de la passion de notre guide et nous nous dirigeons rapidement vers le Mercadiou pour visiter le Musée Postal.

Nous sommes surpris par la richesse des pièces, documents, estampes, etc... exposés dans plusieurs salles, au rez-de-chaussée et sur trois étages. Le temps nous manque pour examiner à loisir ce Musée mais nous reviendrons et ferons de la publicité car il est trop peu connu. On y trouve notamment l'histoire de la communication à travers les âges, des maquettes et mannequins de messagers à pieds et à cheval, la Poste pendant le siège de Paris en 1870 et les postes modernes (rail avion...) une salle de philatélie.....

Avant le déjeuner, la municipalité nous avait conviés à un vin d'honneur à la Mairie au cours duquel le maire nous a dit tout l'intérêt que représentait notre travail de recherches généalogiques et nous a assuré de son aide pour exécuter ce travail en ce qui concerne sa commune. M. DUPOUY le remercie de ses paroles et de son accueil.

Le déjeuner fut pris ensuite dans un excellent restaurant

.../...

dont la salle n'était peut-être pas assez insonorisée, à moins que la satisfaction de la matinée mais aussi, je crois, la qualité du vin blanc servi à la mairie n'aient fait monter plus que de coutume le ton des conversations.

L'après-midi était consacrée à la visite de la Basilique de VERDELAIS, lieu très ancien de pèlerinage et à celle de la propriété de MALAGAR sur la commune voisine de St MAIXANT.

A l'intérieur de la Basilique, dédiée à la Vierge Marie, des explications très intéressantes nous sont données sur l'origine du pèlerinage et la construction de la Basilique.

Un chevalier de la région : Géraud des Graves, revenu de croisade se fit ermite à VERDELAIS; il avait rapporté une gravure de la Vierge Marie qui servit de modèle pour une première statue qui n'est pas celle que l'on voit actuellement dans le chœur. Celle-ci date probablement du XIV^e s, elle est en bois de châtaigner et porte encore quelques traces de peintures polychromes.

Un ordre religieux, les Grandmontains, s'installa en 1159 à la demande des Seigneurs de Benauges et construisit un monastère. Très vite le bruit se répandit que des miracles se produisaient à VERDELAIS. Les foules commencèrent à accourir. Détruit puis rebâti à deux reprises, le monastère actuel date du XVII^e s.. Les XVII^e et XVIII^e s furent une grande époque pour le sanctuaire, l'église fut agrandie et un magnifique rétable baroque construit derrière l'autel. Dans la basilique, nombreux ex-voto, de l'origine à nos jours.

A l'heure actuelle VERDELAIS est toujours très visité.

A quelques pas de la Basilique, un immeuble de la place abrite, depuis peu de temps, un petit musée où sont exposés le Trésor de VERDELAIS, très bien présenté. On peut y voir des ex-voto peints de facture naïve, des manteaux de la Vierge et de l'Enfant Jésus qui revêtent la statue lors des grandes cérémonies. Richement ornés et brodés certains sont magnifiques. Il en est de même pour des ornements sacerdotaux: chasubles, dalmatiques, chapes, etc.. On peut y voir aussi de l'orfèvrerie : ostensoirs, calices, patènes, etc...

On trouve également, dans cette commune, l'Institut Toulouse-Lautrec car c'est tout près de là, à St ANDRÉ du BOIS, que mourut le peintre Henri de Toulouse-LAUTREC, au château de Malromé, propriété de sa mère. Certains parmi nous vont visiter l'Institut, consacré à l'oeuvre du peintre et centre de recherches techniques pour les spécialistes.

Pendant ces visites à VERDELAIS d'un premier groupe, le second groupe était à 1 km de là, à St MAIXANT, pour voir la propriété de MALAGAR qui appartient à François MAURIAC et qui, depuis sa mort est propriété du Conseil Régional d'Aquitaine qui a ouvert la maison aux visites du public.

On ne visite que le rez-de-chaussée : entrée, salle-à-manger, salon, bureau, mais c'est très émouvant car tout est resté en l'état depuis la mort de l'écrivain : mobilier, bibelots, livres, photographies de sa famille et de ses amis, tableaux de Blanche représentant ses enfants, la table où il a écrit " Le noeud de vipères" en 1932, sur un guéridon, le Petit Larousse illustré qui lui servait pour faire des mots croisés, un ouvrage de Jules Verne, un de Blaise Pascal. Dans une vitrine, dans l'entrée, son panama, son épée d'académicien et diplôme et médaille du prix Nobel de littérature qu'il reçut en 1952.

F. MAURIAC venait seulement à MALAGAR pour les fêtes de Pâques et au moment des vendanges. Aussi je pensais en visitant cette

maison à ce qu'il écrivit dans " Mémoires intérieurs " :

" Au réveil, cette nappe de brume sur la plaine m'épargne la tristesse du dernier regard. Adieu pays!... Le désordre autour de moi est encore celui de la vie. Les fauteuils d'hier soir sont encore rapprochés de la cendre où un tison toute la nuit a dû rougeoyer. Des livres traînent que je n'ai pas eu le courage de ranger. Dès que j'aurai refermé la porte, la maison entrera dans le sommeil. Ici, c'est aux objets inanimés que je prête absurdement des regrets et c'est d'eux que je me sépare..... Je cède à cette folie, le matin du départ, de considérer une à une ces épaves qu'ont laissées partout ici, en se retirant, les pauvres vies oubliées d'avant ma vie, et je m'interroge sur ce qui se passera pour elles entre ces murs, durant leurs cinq mois d'ensevelissement. Je crois entendre, comme elles l'entendront, ces nuits d'hiver ruisselantes sur les tuiles..... comme si j'avais le pouvoir de donner un cœur de chair à ces objets qui n'ont d'autre valeur que d'avoir été choisis il y a un siècle par les femmes dont je suis issu. Dieu sait si elles avaient peu de goût! Mais ces opalines dont ma mère leur faisait honte, le monde aujourd'hui les trouve " amusantes " et elles sont passées des chambres au salon. Et moi, qui ailleurs ne m'attache guère aux choses, qui ne collectionne rien, qui n'aurai rien su garder, je les aime jusqu'à redouter pour elles ce silence et cette nuit.

Il n'y aura pourtant rien d'autre, au long de ces cinq mois, que des grignotements de souris, que des galopades, sous les tuiles, des rats affamés et cette pluie chuchotante qu'aucune oreille humaine n'entendra. Rien d'autre que peut-être dans l'âtre, à midi, durant ces journées quelquefois si lumineuses de l'hiver aquitain, une tache surnaturelle de clarté. "

-:-:-:-

Anne-Marie BROUSSE

SEANCES D'INITIATION

Nos séances d'initiation ont repris depuis le mois de septembre au siège des A.G.B. 2, rue Paul Bert à BORDEAUX. Nos prochaines séances auront lieu les :

MARDI 12 et 26 NOVEMBRE - MARDI 10 Décembre - MARDI 14 et 28 Janvier

LECTURE DE TEXTES ANCIENS.

Ces réunions ont toujours lieu de 10h à 12h. à l'Athénée Municipal. Il faut noter :

JEUDI 28 NOVEMBRE et le JEUDI 12 Décembre. JEUDI 9 et 23 JANVIER

PERMANENCE DU 1er SAMEDI DU MOIS

aura lieu aux dates suivantes : SAMEDI 7 DECEMBRE 1991
SAMEDI 4 JANVIER 1992
SAMEDI 8 FEVRIER 1991

assemblee generale extraordinaire

Le Président,

Je vous prie de vouloir bien participer à l'Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 1991, à 14h30, Athénée municipal, place St-Christoly, BORDEAUX.

ORDRE DU JOUR

- Fixation du montant de la cotisation pour 1992.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle Assemblée générale extraordinaire serait organisée immédiatement.

La réunion sera précédée d'un repas amical au restaurant "Le jardin des Landes", 19 rue Mably, à 12h15.

Salade de foie gras de canard
Escalope de magret au poivre vert
Tourtière landaise
Vin - Café

Réservez votre place avant le 2 décembre, terme de rigueur, auprès de nos collègues Colette ROUX (56.08.87.25) ou Pierre LABARRE (56.02.32.12) ou encore au siège, en y déposant un chèque de 125 F établi au nom du Trésorier AGB.

POUVOIR *

M.

(nom, prénom, n° d'adhérent)

donne pouvoir à M.

pour voter en son nom lors de l'Assemblée du 5.12.91.

Bon pour pouvoir,

* Le pouvoir peut être établi sur papier libre.

cours Maréchal Juin

Le 11 octobre 1991, vingt membres des A.G.B. ont eu le plaisir d'assister à une visite commentée des nouvelles installations de la Bibliothèque de BORDEAUX.

Nous devons nous adapter aux systèmes de recherches documentaires à l'aide de différents écrans informatiques, mais l'ancien fichier de la rue Mably ayant été maintenu, nous pouvons heureusement retrouver nos "vieux livres généalogiques" (parfois avec quelques problèmes ainsi l'"ANSELME" est au niveau 3 et le "MORERI" au niveau 4, mais ce sont de petits détails !)

Il faut admirer en particulier les appareils pour "non voyants" ; un livre ordinaire étant placé devant la machine, aussitôt elle traduit en "braille" ou en sortie sonore.

Cet appareil lit le livre sur option.. par lettre, par mot, par phrase.. c'est formidable.

Comme certains membres des A.G.B. n'avaient pas eu la possibilité de venir à la première visite, une nouvelle réunion est prévue le JEUDI 28 NOVEMBRE 1991 à 14 H.30, mais attention.. vingt personnes maximum. Inscrivez-vous d'urgence au siège des A.G.B.

Pour information, nous indiquons que la Bibliothèque est répartie sur onze niveaux dont six accessibles au public, que le fonds se compose d'un million de livres et documents.

Elle se place parmi les cinq plus grandes bibliothèques de l'EUROPE.

°
° °



L'accès à la Bibliothèque est libre pour toutes les recherches simples d'informations, et pour la consultation sur place des documents en libre accès. Une carte de consultation, de couleur grise, est nécessaire pour accéder aux ouvrages conservés en magasins. Cette carte est gratuite ; cependant elle ne donne en aucun cas droit à l'emprunt de documents. La Bibliothèque de Bordeaux a choisi de développer le prêt à domicile. Une carte de lecteur de couleur bordeaux, est obligatoire. Elle permet l'emprunt de cinq documents à la fois pour quatre semaines maximum.

- plein tarif adultes : 200 F,
- plein tarif étudiants : 100 F,
- plein tarif — de 18 ans : 50 F.

1/2 tarif pour les habitants de Bordeaux

- 100 F pour les adultes,
- 50 F pour les étudiants,
- gratuit pour les — de 18 ans.

LES A.G.B. EN MEDOC - ANTENNE DE PAUILLAC

Comme chaque troisième mercredi - et cela depuis plus de trois ans - les 18 Septembre et 16 Octobre derniers, notre antenne de PAUILLAC a, sous les auspices de l'Hôtel de Repos "LES ACACIAS" accueilli une dizaine de chercheurs et chercheuses médocains tant de Pauillac même que du Bas-Médoc (Queyrac, Grayan-l'Hopital que, plus au sud, St-Estèphe ou Cussac)

Henriette POITEVIN que, maintenant beaucoup de généalogistes connaissent, a bien voulu voir et revoir, cas par cas, les généalogies ascendantes de chacun, leur indiquant - outre les Registres Paroissiaux et d'Etat Civil - les archives notariales où on peut puiser une documentation tant par les contrats de mariage que par les inventaires après décès ou même les testaments.

Toujours accueillante, Madame SEGUINEAU offre à la fin de chaque réunion, tant aux élèves qu'à leur monitrice un rafraichissement.

Chacun, au bout de deux heures, repart plein de bonnes intentions, qui quelquefois ne sont pas toujours tenues le mois suivant. Cependant c'est une équipe très intéressante et intéressée à ses recherches et les Amitiés Généalogiques Bordelaises (A.G.B.) sont toujours heureuses d'accueillir de nouveaux "cousins", comme nous l'a montré le tableau exposé lors du Congrès au mois de mai dernier et qui est toujours à notre siège, 2, rue Paul Bert.

C'est ainsi, que nous avons pu découvrir et constater que six de nos adhérents du Médoc étaient "cousins".

Le même phénomène doit pouvoir se reproduire dans d'autres cantons de la Gironde. Nous leur souhaitons la bienvenue.

A vos arbres !

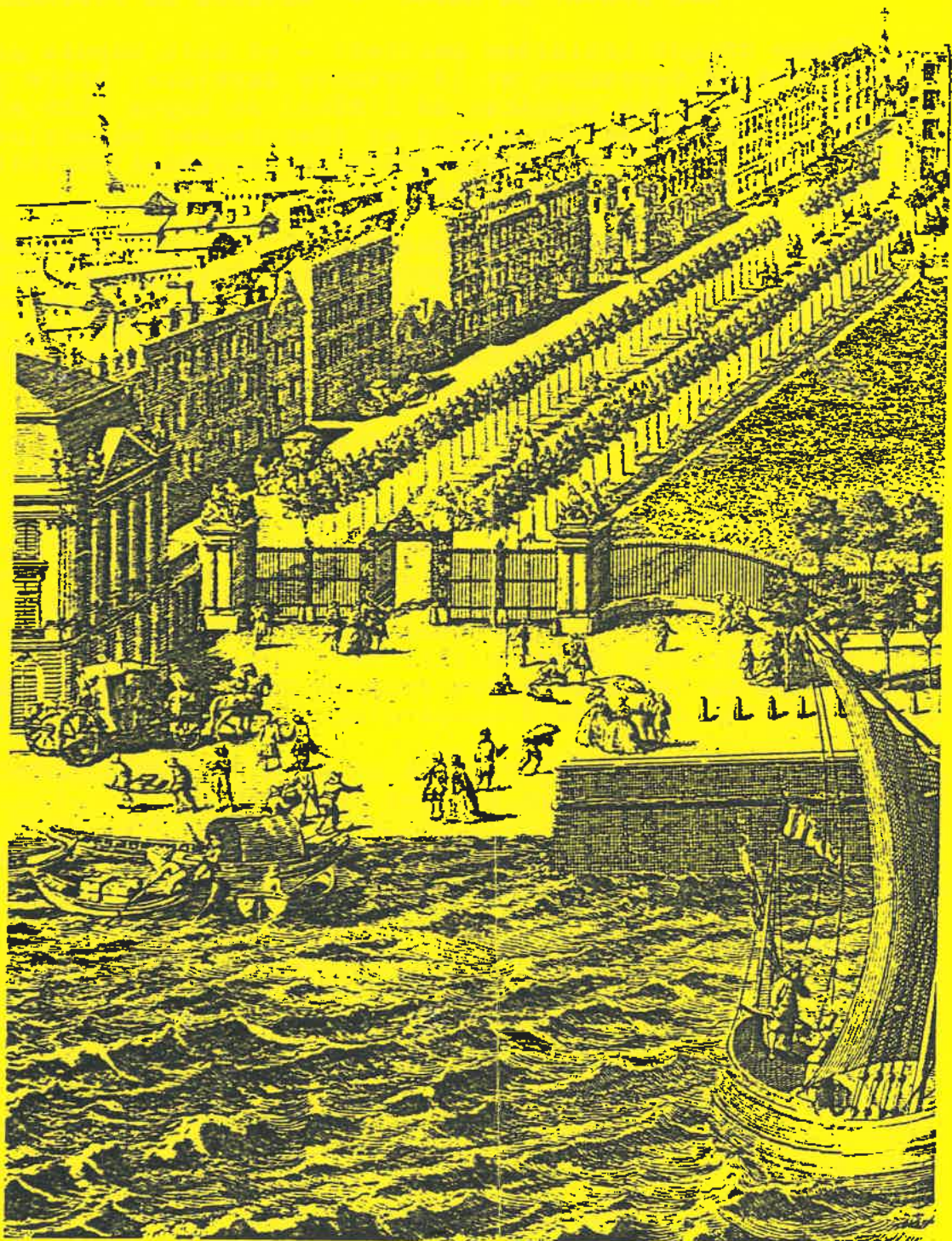
H. POITEVIN

GENEALOGIE EN MEDOC

C'est le mercredi 20 Novembre comme chaque 3ème mercredi, que se tiendra la séance d'initiation à la généalogie.

De 15 heures à 17 heures, à l'Hôtel de Repos "LES ACACIAS" 8, rue des Acacias, Henriette POITEVIN se penchera, cas par cas, sur les racines de chacun et de chacune.

Le meilleur accueil est réservé à tous par l'hôtesse Madame SEGUINEAU. Il serait dommage de ne pas en profiter. Rappelons que ces séances sont gratuites bien que l'adhésion à l'association "LES AMITIES GENEALOGIQUES" (A.G.B.) soit souhaitée.



L'aménagement par Tourny des fossés du Chapeau-Rouge, vers 1750, avec installation d'une grille encadrées de deux groupes sculptés par Francin. A gauche, le palais de la Bourse.

Photo Archives Municipales de
Bordeaux.